



Mâcon, le 02/03/26

Espace Duhesme
18, rue de Flacé
71026 MÂCON Cedex 9

Mél : def-pmi@saoneetloire71.fr

**ASSISTANTS MATERNELS AGREES
A DOMICILE & EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS**

RADIATIONS

Madame ou Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L 421-8 du Code de l'action sociale et des familles, je vous adresse ci-joint la liste des assistants maternels agréés domiciliés sur votre commune radiés pour arrêt d'activité ou retrait d'agrément depuis le début de l'année.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur Le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Pour le Président et par délégation,
La Directrice adjointe de l'enfance et des familles
Service de Prévention et Protection Maternelle et Infantile

Lydie GRANGER



Mâcon, le 02/03/26

Espace Duhesme
18, rue de Flacé
71026 MÂCON Cedex 9

Mél : def-pmi@saoneetloire71.f

ASSISTANTS MATERNELS AGREES A DOMICILE RADIATIONS

(*) Y compris, le cas échéant, celles autorisées à titre dérogatoire pour répondre à un besoin spécifique.

Néant



Mâcon, le 02/03/26

Espace Duhesme
18, rue de Flacé
71026 MÂCON Cedex 9

Mél : def-pmi@saoneetloire71.fr

**ASSISTANTS MATERNELS AGREES
EN MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS**

RADIATIONS

(*) Y compris, le cas échéant, celles autorisées à titre dérogatoire pour répondre à un besoin spécifique.

Néant